



POUR LA RÉUNION DU 2019/01/23 | SYNTHÈSE ET AVIS D'INSCRIPTION  DE MOTION

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> CONSEIL D'ADMINISTRATION      | <input checked="" type="checkbox"/> MAGE-UQAC   |
| <input type="checkbox"/> CONSEIL CENTRAL               | <input type="checkbox"/> S.A.G.E.               |
| <input type="checkbox"/> COMITÉ EXÉCUTIF               | <input type="checkbox"/> C.R.I.S.E              |
| <input checked="" type="checkbox"/> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE | <input type="checkbox"/> RÉUNION EXTRAORDINAIRE |

RESPONSABLE DU DOSSIER : FABIEN POIRIER, VICE-PRÉSIDENT AUX AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

POINT À L'ORDRE DU JOUR : COMITÉ INSTITUTIONNEL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POINT # 7.1.

**SYNTHÈSE DU DOSSIER :**

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées au CCO #537 :

**CCO537.004**

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC reconnaisse l'état d'urgence climatique et prenne des actions drastiques le plus tôt possible.

Adoptée à l'unanimité

**CCO537.005**

Il est **RÉSOLU** que la mobilisation à l'UQAC se concentre sur la réduction des GES, de la réduction des déchets et d'un désinvestissement de l'UQAC dans les compagnies d'énergies fossiles. Cela, dans un objectif d'être carboneutre et zéro déchet d'ici 2022.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT la volonté des membres de MAGE-UQAC de mettre en place des mesures afin de faire leur part dans la lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que les membres de MAGE-UQAC désirent que l'UQAC soit impliquée dans l'élaboration et la mise en place des mesures énoncées au premier considérant ;

CONSIDÉRANT que l'aboutissement et la mise en place des mesures environnementales nécessitent un travail de concertation de proximité étendu et périodique avec l'entièreté de la communauté universitaire;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe actuellement pas d'instance répondant à cette fin;

CONSIDÉRANT qu'une telle instance devrait être composée d'un nombre significatif d'étudiants de l'UQAC;

CONSIDÉRANT qu'une telle instance devrait avoir comme vision de devenir une sommité en la matière pour toute la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

SUITE À LA PAGE SUIVANTE

DOCUMENT(S) ANNEXÉ(S)

DOCUMENT(S) À VENIR

**OBJECTIF(S) RECHERCHÉ(S) :**

- ADOPTION
- AUTORISATION
- AVIS
- DISCUSSION
- RECOMMANDATION
- INFORMATION

**RECOMMANDATION(S) OU AVIS**

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC travaille à la création d'un comité institutionnel sur le développement durable ayant pour but d'élaborer et de mettre en place des mesures afin de lutter contre les changements climatiques.

Il est **RÉSOLU** que le MAGE-UQAC fasse tout en son pouvoir pour que ce comité soit composé de l'ensemble des acteurs de la communauté universitaire, qu'ils soient

- NOMINATION
- MANDAT
- VOIR RECOMMANDATIONS

étudiants ou employés de l'UQAC et des acteurs externes pertinents, tout en gardant une grande présence étudiante sur le comité.

Il est **RÉSOLU** qu'en prévision de la mise en place de ce comité, l'assemblée générale de MAGE-UQAC demande de façon proactive qu'il y ait une parité étudiante.

**AVIS PRÉPARÉ PAR**

SECRETAIRES GÉNÉRALE

LE

2019-01-16

POSTE

DATE